



Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous adressons ce courrier de rentrée qui vous apportera toutes les précisions concernant les modalités de fonctionnement des temps périscolaires (accueils matin-soir, bus, restauration scolaire et mercredis,) et extrascolaires (vacances) proposées à votre/vos enfant(s).

Afin de bénéficier de ces services mis en place par la commune de Gramat, nous vous précisons que **les inscriptions préalables sont obligatoires sur tous les accueils.**

Ces inscriptions sont primordiales pour une meilleure prise en charge de votre, vos enfant(s). De plus, le nombre d'enfant accueilli **est limité à l'ALSH. Si votre enfant n'est pas inscrit, il pourra se voir refuser l'accès aux accueils.**

Elles s'effectuent directement via votre portail famille à l'adresse <http://mairiedegramat.portail-familles.net>

L'identifiant correspond à votre adresse mail. Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « mot de passe oublié ».

Nous invitons les familles n'ayant pas de connexion internet à nous contacter au **05.65.38.72.95** ou par mail à guichetunique@gramat.fr

Les réservations et annulations s'effectuent jusqu'à la veille 12h00 jours ouvrés.

Majoration en cas de non réservation de l'accueil du soir 1 de 16h30 à 17h.

* Quotient familial < 442€ → 0.90 €

* Quotient familial > ou = 442 € → 1.10 €

La majoration sera appliquée par jour de présence non réservé.

Nous vous rappelons également qu'une majoration de 6.24 € sera appliquée en cas de non réservation de la restauration scolaire.

Les factures seront faites en fin de mois. Vous recevrez un mail vous en informant (voir spam).

Le paiement pourra se faire en ligne via votre portail familles.

Une permanence sera assurée le **3^{ème} mercredi de chaque mois aux heures d'ouverture** de la Mairie .

Nous sommes à votre écoute pour d'éventuels renseignements et vous souhaitons une belle rentrée !

Mairie de Gramat - Guichet unique -Année scolaire 2022-2023